

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OYRE SEANCE du LUNDI 25 MAI 2020

N°2020-26

Le vingt-cinq mai deux mille vingt à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Oyré se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mai 2020, par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

<u>Étaient présents</u>: Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Géry WIBAUX, le plus âgé des membres du conseil.

Mme Jeannine PASCAULT a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Désignation des délégués pour le C.N.A.S.

VU l'article L. 5211-7 du CGCT

CONSIDÉRANT l'adhésion de la commune auprès de C.N.A.S.,

CONSIDÉRANT les élections municipales,

CONSIDÉRANT la nécessité de redésigner le représentant des élus et le représentant des agents

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNE à l'unanimité des présents, ses représentants pour siéger au sein du CNAS, à savoir :

- représentant CNAS élus : Nathalie FILLATRE
- représentant CNAS agents : Stéphanie GRAVELEAU

Au Registre sont les signatures, Pour Copie conforme, En Mairie, le 26 mai 2020

Le Maire.

Géry WIBAUX

PAGE DE OLA